

La sédation profonde et continue jusqu'au décès en France, deux ans après l'adoption de la loi Claeys-Leonetti - CNFVSP - Novembre 2018

01/11/2018

Ce deuxième numéro de la collection « Les travaux thématiques du CNSPFV Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie » porte la synthèse des travaux du groupe d'experts coordonné par le CNSPFV sur la façon dont s'est implantée sur le terrain, la sédation profonde et continue jusqu'au décès, disposition phare de la loi Claeys-Leonetti de février 2016.